

FORMULE 75.10

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

DÉCLARATION DE SOUMISSION DE DROITS AU TRIBUNAL  
ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU (*inscrire le nom*).

E N T R E :

(*nom*)

requérant,

et

(*nom*)

intimé,

DÉCLARATION DE SOUMISSION DE DROITS AU TRIBUNAL

Je soussigné(e), (*inscrire le nom*), soumets mes droits au tribunal et comprends que, conformément à la règle 75.07.1 des Règles de procédure civile, cela entraîne les conséquences suivantes pour moi :

- a) Je n'ai pas droit aux dépens de l'instance et je ne peux être tenu(e) de payer les dépens de toute partie à l'instance, sauf indirectement, dans la mesure où le tribunal ordonne que les dépens soient prélevés sur la succession;
- b) Je ne recevrai pas d'avis sur les mesures prises dans le cadre de l'instance, sauf l'avis du procès et une copie du jugement qui tranche l'affaire;
- c) Si l'instance fait l'objet d'une transaction, un jugement sur consentement ne sera pas rendu sans que j'en sois avisé(e).

DATE

(*nom, adresse et numéro de téléphone de la personne ou de son procureur*)

DESTINATAIRE : (*nom et adresse du demandeur ou de son procureur*)

RCP-F 75.10 (1<sup>er</sup> novembre 2005)